



3 amendes de 135€ consécutives sur 3 jours

Par **danyweb**, le **26/09/2015** à **15:12**

Bonjour,

Le 7/8 et 9 Septembre J'ai laissé ma voiture 3 jours consécutifs sur un trottoir près de la gare de bordeaux st jean.

J'ai reçu 3 amendes de type "STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR" montant de l'amende : 135€

Sur la première contravention dans la zone identification du véhicule il y a d'inscrit :
Immatriculation du véhicule/Pays/Marque

Sur la deuxième contravention dans la zone identification véhicule il y a d'inscrit :
Immatriculation du véhicule/Pays/Marque
Plus une information complémentaire: Enlèvement du véhicule demandé.

Ma question : Pour il n'ont pas fait appel à la fourrière ?

Et est-ce qu'il un recours possible ?

Par **chatoon**, le **26/09/2015** à **15:41**

J'ignore à partir de combien de temps après une première contravention la police peut dresser une deuxième amende, puis une troisième.

Par **janus2fr**, le **26/09/2015** à **18:22**

Bonjour,

Il n'y a pas de temps...

Le stationnement gênant (et très gênant) est une contravention instantanée, il ne peut y avoir qu'une seule verbalisation tant que le véhicule n'est pas déplacé (soit par le propriétaire, soit par la fourrière).

Vous payez donc la première amende et vous contestez les deux suivantes.

Par **chatoon**, le **26/09/2015** à **18:24**

ça paraît logique

Par **Tomy34**, le **21/10/2015** à **21:29**

Bonjour, avez vous eu une suite à votre contestation?? j'ai reçu la même chose 29,30 et 1... sur un trottoir mais mieux que ça, devant chez moi... j'aimerais savoir où en est votre procédure, cordialement.

Par **Sleeper**, le **21/10/2015** à **21:36**

Bonjour,

"mais mieux que ça, devant chez moi..."

Cela ne change rien : devant chez vous ou à l'autre bout de la ville, le stationnement reste de la même façon interdit sur le trottoir.

Par **Tomy34**, le **21/10/2015** à **21:49**

Oui je comprends,c'était ironique! mais est ce que vous avez payé vos 3 amendes?